



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 27 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le **vingt-sept juin**, le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt et un juin deux mille dix-neuf** s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Etaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Jérôme RACINE, Marcel DUMAS, Patricia PERRET (arrive à 20h35) et Julia WILMET.

**Absents avec excuse :** Sylvie RENARD donne pouvoir à Marcel DUMAS

Maryline PHILIPPE-HENRIQUES donne pouvoir à Patricia PERRET

**Absents sans excuse (= sans pouvoir) :** Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Samuel CATELAND  
Antoine DUPIN

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Christine VALADE

**OBJET : 2019-029 : cession par la commune de 2 parcelles situées au lieudit Chantoizet**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver la cession par la commune de 2 parcelles situées au lieudit Chantoizet.

Il s'agit des parcelles cadastrées section B n°654, d'une superficie de 29 m<sup>2</sup>, et B n°655, d'une superficie de 3 158 m<sup>2</sup>, qui appartiennent actuellement à la commune qui les avait achetées il y a quelques années pour un montant de 85 000 €.

La commune a reçu une offre de la part de Chalton Dubanchet, qui s'élève à 67 000 euros, et le projet est de créer 8 lots : 4 logements sociaux (côté route) et 4 pavillons individuels sur des petits terrains

**NOMBRE DE MEMBRES**

CONSEILLERS EN EXERCICE	18
-------------------------	----

PRESENTS	13
----------	----

VOTANTS	15
---------	----

**DATE DE CONVOCATION**

21 juin 2019

**DATE D'AFFICHAGE**  
12 JUIL. 2019

Codification : 3.2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le

11 JUIL. 2019  
et publication du

11 JUIL. 2019

Le Maire,  
Jean-Yves BOIRE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20190627-2019-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2019  
Publication : 11/07/2019

(environ 400 m<sup>2</sup>) que Chalton Dubanchet vendrait ensuite.

L'avis de France Domaine en date du 11 juin 2019 estime la valeur vénale à 85 000 €, mais la commune propose une vente à 67 000 euros. La différence est donc la participation de la commune à la réalisation de ce projet, participation au final modeste pour un tel projet à vocation sociale.

En effet, ce projet permettrait à la commune d'apporter une réponse en termes d'obligations liées au logement social et de mixité propriétaires / locataires. De plus, il favoriserait le dynamisme du village grâce à l'accueil de nouvelles familles.

Vu l'avis de France Domaine en date du 11 juin 2019, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** la cession des 2 parcelles telles que désignées, situées au lieudit Chantoizet, pour un montant de 67 000 euros.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents et actes afférents.
- **D'imputer** les recettes correspondantes sur le compte 775 de la section de fonctionnement du budget général.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

**A PERREUX, le 9 juillet 2019**

Le Maire,



Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20190627-2019-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2019

Publication : 11/07/2019